



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 59660

Texte de la question

M. Michel Voisin * appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation dans laquelle se trouve l'enseignement supérieur pour adulte suite à la décision prise par le ministère de l'emploi et de la solidarité d'interrompre le financement de la formation professionnelle continue à partir de 2001. En effet, l'évolution du contexte de la formation professionnelle implique certainement un réexamen du « programme ingénieurs et cadres supérieurs » (PICS). Cependant, l'arrêt immédiat du financement remet en question à court terme le devenir des techniciens d'ores et déjà recrutés pour 2001 et à plus long terme l'existence de perspectives de promotion sociale des techniciens. Aussi, il lui demande qu'une solution d'urgence soit trouvée pour permettre la poursuite du recrutement et le déroulement normal de la formation pour l'année scolaire 2001-2002 et que les discussions soient engagées avec tous les partenaires concernés afin que soient définies les bases d'un nouveau dispositif de conventionnement de l'enseignement supérieur pour adulte pour garantir la pérennité de la promotion sociale.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les autres ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie, ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle, articulée autour d'un projet professionnel validé, devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59660

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1902

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6078